

## COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

### ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

**Yoann Demoli (sociologue), Thomas Collas (sociologue), Rémy Caveng (sociologue), Frédérique Giraud (sociologue), David Gaborieau (sociologue), Alexandra Roulet (économiste), Séverine Menguy (économiste), Annie Loeser (économiste), Medhy Avenel (économiste), Paul-Antoine Chevalier (économiste).**

**Coefficient : 3 ; durée : 6 heures**

### **Sujet : Éducation et marché**

#### **Appréciation générale**

Comme l'an passé, le jury constate de nets progrès par rapport aux années précédentes. Une très grande majorité des candidats propose une dissertation construite et aboutie avec des références en économie et en sociologie. Dans l'ensemble, les copies sont denses et font appel à des connaissances dans les deux disciplines. La très grande majorité mobilise l'ensemble des documents et une proportion non négligeable opère des mises en relation des documents, parfois très judicieuses, en appui à l'argumentation. Néanmoins, la part de copies s'apparentant à un commentaire linéaire descriptif des documents suivant leur ordre d'apparition dans le dossier reste trop importante eu égard aux remarques formulées dans les précédents rapports. Ce défaut explique pour une bonne part les notes inférieures à la moyenne ainsi que les notes les plus basses si, en outre, ce commentaire ne comprenait aucune référence.

Le jury encourage une nouvelle fois les candidats à mieux travailler l'analyse des termes du sujet et la problématisation. Il est en effet nécessaire de proposer une définition claire et délimitée des termes du sujet surtout lorsque ces derniers peuvent être compris dans des acceptions diverses. Celle-ci permet de définir une problématique construite, cohérente et suffisamment riche pour organiser le propos à suivre.

#### **Problématique et plan**

*Le jury attend que les candidats proposent une problématique et un plan qui s'appuient sur une analyse approfondie des termes du sujet. Le plan doit être une réponse à la problématique proposée.*

#### **Analyse des termes du sujet**

Les candidats ont pour beaucoup confié à la sociologie le soin de définir l'éducation et à l'économie celui de définir le marché. Cette division, dommageable, a souvent conduit des problématiques insuffisantes ou hors sujets. Des travaux issus de chacune des disciplines ont mobilisé et développé ces notions.

Les candidats et candidates ont du mal à définir les termes du sujet, particulièrement le terme éducation. Ils se contentent le plus souvent d'assimiler l'éducation à la socialisation.

On peut définir l'éducation comme un ensemble de procédés permettant d'assimiler des savoirs, des savoir-faire et des compétences. Dans le cadre du sujet, il est envisageable de se concentrer sur ce qui est transmis par l'institution scolaire, même s'il reste important d'évoquer le rôle que joue la famille. On peut constater que le niveau d'éducation est sanctionné par l'acquisition d'un diplôme.

Du point de vue économique, l'éducation est essentiellement vue comme un investissement permettant d'augmenter la productivité des individus sur le marché du travail.

Les candidats et candidates ont généralement défini le marché comme la confrontation de l'offre et de la demande, définissant un prix d'échange. Beaucoup se sont contentés d'énumérer un certain nombre de marchés (marché du travail, marché matrimonial, marché immobilier ...) sans définir le concept. Il est bien sûr réducteur d'en rester là, d'autant que la confrontation du terme de marché à celui d'éducation amenait à se poser certaines questions :

- Peut-on parler de marché scolaire ? Est-il concurrentiel ? La régulation de ce marché par l'Etat s'impose-t-elle et pourquoi ?
- L'allocation des ressources en termes d'éducation est-elle optimale ?
- Est-on en présence de défaillances de marché ? Y a-t-il des externalités ? Est-on en présence d'un bien public ? Y a-t-il des asymétries d'information ?

La définition du marché est dans la grande majorité des cas limitée à celle de la concurrence pure et parfaite ou assimilé à la notion d'« inégalités », sans que ce glissement ne soit justifié. Du côté de la sociologie, deux auteurs canoniques peuvent être mobilisés à profit : Max Weber a proposé une théorie du marché (défini comme un double jeu d'interactions : la concurrence entre offreurs et/ou entre demandeurs pour des opportunités d'échange ; l'échange entre un offreur et un demandeur particuliers) dans *Économie et Société*, Georg Simmel a proposé une conceptualisation de la concurrence (comme lutte pacifique pour des opportunités) dans ses développements sur la notion de conflit.

Beaucoup de copies tombent dans le piège du « tout est marché »/« rien n'est marché », abordant les différentes facettes de l'objet « éducation » à partir de la notion de marché pour conclure, de manière assez paradoxale, que ces facettes ne font pas marché puisqu'elles ne répondent pas aux conditions de la concurrence pure et parfaite. Rappelons qu'il s'agit là d'un outil conceptuel, d'un cas-limite, et qu'il est maladroit de conclure qu'un jeu d'interactions « est » ou « n'est pas » marché à l'appui de ce cas.

Nombre de copies ont utilisé les expressions « logiques marchandes » et « logiques de marché » sans proposer de définition de ces « logiques ».

La question de l'éducation au sein de la famille ou plus généralement en dehors d'un cadre scolaire a pu être abordée par certains candidats de façon à enrichir et élargir le questionnement sur l'éducation, ces derniers trouvant ici l'opportunité d'apporter des références moins usuelles que celles développées par l'ensemble des candidats. Les différences de conception parentales de l'éducation "éducative" ont ainsi pu être proposées.

La question du lien entre l'éducation et ce que certains auteurs qualifient de « marché matrimonial » pouvait aussi être abordée même si aucun document ne l'indiquait.

Il vaut mieux énoncer la problématique de manière simple et claire. Les copies font trop souvent le choix d'une question alambiquée à la construction grammaticale douteuse :

- « En quoi les inégales éducations des individus trouvent écho sur la différenciation de leur accès et positionnement sur le marché du travail et le marché scolaire ? »
- « Dans quelle mesure est-il pertinent de parler de marché de l'éducation sur lequel la possession d'un « pouvoir de marché » dépend d'une « éducation au marché », marché encastéré faisant système avec les autres marchés ? »
- « L'existence de marchés de l'éducation officieux et officiels est-elle satisfaisante en termes d'efficacité et normativement ? »

L'autre grand problème qui transparaît dès la formulation de la problématique est la tendance à essentialiser le marché ou l'éducation :

- « Comment l'éducation s'approprie-t-elle et modifie-t-elle les structures de marché ? »
- « Quels liens l'éducation entretient-elle avec les autres marchés et peut-elle devenir un marché comme un autre ? »
- « Y a-t-il une interaction entre éducation et marché ? »

Il est utile de rappeler qu'une introduction doit permettre de construire et d'étayer une problématique. Le jury déplore que le travail de définition ait souvent été construit indépendamment de la problématique sur laquelle il débouchait.

### **Mobilisation des connaissances**

*Le jury attend que les candidats mobilisent des connaissances en sociologie et en économie afin de répondre à leur problématique. Le jury valorise les références mobilisées à bon escient et encourage les candidats à développer et expliciter la pensée des auteurs qu'ils citent.*

*En économie*

Le jury encourage les candidats à utiliser de manière plus rigoureuse certaines notions d'économie.

Plusieurs copies ont assimilé l'éducation à un bien public. Pour rappel, en sciences économiques, on définit le bien public comme un bien dont l'utilisation est non rivale et non exclusive. L'éducation ne peut être considérée comme un bien public. D'une part parce que le fait qu'un parent, un enseignant ou un éducateur s'occupe de l'éducation d'un enfant l'empêche de s'occuper d'autres enfants dans le même temps (critère de rivalité). D'autre part, il est possible d'exclure un individu de l'éducation (par exemple, en ne l'acceptant pas dans une école).

Certains candidats ont manifestement fait une confusion entre la notion de bien public et celle de bien et service non marchand. Pour rappel, l'INSEE considère qu'un service est non marchand lorsqu'il est fourni gratuitement ou à un prix qui n'est pas économiquement significatif. L'école publique, l'université ou les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent être considérés comme des services non marchands mais ce ne sont pas pour autant des biens publics.

Le terme d'asymétrie d'information est très généralement employé dans son sens courant, pour décrire le fait que tous les individus n'ont pas les mêmes connaissances du fonctionnement du système scolaire, mais rarement comme concept économique, c'est-à-dire en lien avec les notions d'aléa moral ou de sélection adverse.

Le débat sur la pertinence économique d'un financement public de l'éducation qui fait référence aux externalités positives de l'éducation et à la différences entre les rendements sociaux et privés de l'éducation aurait pu être plus souvent mobilisé par les candidats.

La notion de contrainte de crédit pouvait aussi être développée. Les imperfections sur le marché des crédit sont une des justifications pour un financement public de l'éducation.

La notion de capital humain a souvent été mobilisée. La différence entre la théorie du signal et la théorie du capital humain n'est pas toujours bien comprise par les candidats. De nombreux candidats ne voient pas qu'il s'agit de deux mécanismes différents qui peuvent expliquer le lien entre le niveau d'éducation et le revenu sur le marché du travail. Théorie du signal et théorie du filtrage ont par ailleurs souvent été confondues.

### *En sociologie*

Peu de candidats ont rappelé qu'Émile Durkheim a proposé une définition sociologique de l'éducation dans *Education et sociologie* (1922)<sup>1</sup>. L'éducation au sens de Durkheim est

---

<sup>1</sup> « L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. »

socialement et historiquement constituée, par opposition à l'idée abstraite d'une éducation idéale. Elle s'adapte aux changements sociaux, notamment aux exigences du monde moderne et aux développements des sciences et techniques.

Beaucoup d'étudiants font jouer au capital social chez Pierre Bourdieu un rôle que l'auteur est loin de lui attribuer, au détriment du rôle fondamental prêté au capital culturel dans son système conceptuel. *La Distinction* présente en effet un espace social structuré par le volume et la structure des capitaux économique et culturel. Le capital social, lorsqu'il est sollicité et utile, ne prend sens que dans la mesure où il s'ajoute à la possession d'autres capitaux. Les différentes formes du capital culturel (objectivé, institutionnalisé et intériorisé) sont tout à fait méconnues. Une bonne connaissance de cette notion était attendue des candidats au concours. L'hypothèse d'un capital culturel est ainsi mise de côté, ce qui est dommageable pour l'analyse des documents 4 et 5, souvent faite de façon simpliste, dans une opposition entre « classes dominantes » et « classes populaires ». L'espace social est ainsi trop souvent considéré comme unidimensionnel : les différences de dotations en capital culturel ou en capital économique ne sont pas soulignées et souvent ignorées, appauvrissant l'analyse. La conversion du capital économique en capital culturel (comme dans le cas du recours au soutien scolaire évoqué dans le document 5), ou la prégnance du capital culturel chez les enseignants et les cadres du public, sont des hypothèses interprétatives rarement émises.

De meilleures connaissances des institutions françaises et de l'histoire de l'éducation auraient été utiles à de nombreux candidats pour mieux cerner le sujet. Un grand nombre de copies se lance dans un éloge de l'école gratuite, laïque et obligatoire issue des lois Ferry, censée être méritocratique et égalitaire, en négligeant de mentionner qu'il s'agissait d'un système dual qui scolarisait séparément les enfants du peuple et ceux de l'élite, les filles et les garçons, et que le collège unique a moins de quarante ans d'existence. Corrélativement, peu de copies approfondissent la question de la massification scolaire, en distinguant démocratisation qualitative, quantitative et ségrégative. Envisager la question d'une démocratisation ségrégative aurait pourtant permis aux candidats de présenter le système scolaire comme segmenté, alors qu'il a été généralement décrit de façon très monolithique. Aussi, les analyses sont souvent décontextualisées et confuses quant à l'institution scolaire dont il est question : s'agit-il de l'école primaire, du collège, du lycée général ou professionnel, de l'enseignement supérieur ?

Les candidats et candidates ont tendance à opposer radicalement école publique et école privée, seule la seconde relevant du marché. Il faut donc rappeler qu'en France, l'école privée est très largement financée par la puissance publique, et que le personnel enseignant dans le privé est salarié par l'Etat. D'autre part, il leur semble évident que la qualité des établissements privés est supérieure à celle des établissements publics, alors que les travaux économiques et sociologiques sur le sujet conduisent à nuancer cette affirmation, dès lors que sont pris en compte les différences de composition des publics.

---

## **Mobilisation des documents**

*Le jury attend que les candidats mobilisent l'ensemble des documents dans leur raisonnement. Les analyses approfondies et critiques des documents sont valorisées. Le jury apprécie aussi les copies qui instaurent des liens entre les documents et les font dialoguer avec leurs connaissances en sociologie et en économie.*

### *Document 1 : Les « marchés scolaires » en France*

Le document 1 propose une analyse de l'éducation qui s'inscrit dans le cadre de la sociologie économique, plus particulièrement dans l'économie de la qualité de Lucien Karpik. La sociologie économique n'étant pas au programme, aucune connaissance de ce domaine n'était attendue de la part des candidats. En revanche, le document invitait les candidats à problématiser la notion de marché scolaire.

Nombre de candidats ont limité leur usage du document 1 à un exercice de paraphrase, rares sont ceux qui ont discuté les arguments exposés comme des arguments théoriques. Par exemple, rares sont les copies qui interrogent ce que les auteurs appellent « réputation » d'une école.

Il était possible de souligner le lien entre ce document et le document 6 qui met en avant les effets de la qualité supposée des établissements sur le marché de l'immobilier. L'absence de prix sur le « marché scolaire » se reflète ainsi sur d'autres marchés comme celui de l'immobilier.

### *Document 2 : Les stratégies d'investissement scolaire*

Issu de l'article de Pierre Bourdieu « Avenir de classe et causalité du probable » dans lequel Bourdieu répond à l'ouvrage de Raymond Boudon sur *L'Inégalité des chances*, le document 2 introduit le lien entre l'éducation et le marché du travail. A l'inverse du document 3 qui s'intéresse au lien entre éducation et devenir sur le marché du travail, le texte de Pierre Bourdieu souligne que le rendement de l'éducation est nécessairement socialement situé.

### *Document 3 : Obtention d'un diplôme universitaire et probabilité de devenir cadre*

Extrait d'un article d'Éric Maurin et Sandra McNally, le document 3 compare la destinée des cohortes nées entre 1946 et 1952 en s'intéressant à la probabilité d'obtenir un diplôme d'un niveau bac +2 et à la probabilité de devenir cadre. Les auteurs considèrent les événements de 1968 comme une « expérience naturelle » ayant permis à la cohorte née en 1949 d'accéder plus facilement à l'enseignement supérieur. Les auteurs souhaitent ainsi mettre en avant un lien « causal » entre le niveau d'éducation et la réussite sur le marché du travail.

Certains candidats ont vu dans cet article une expérience permettant de discriminer entre la théorie du capital humain et la théorie du signal. Les individus concernés par mai 68 ont

mieux réussi sur le marché du travail soit parce qu'ils avaient acquis plus de connaissances dans les études supérieures (théorie du capital humain), soit parce qu'ils avaient le label des diplômes permettant de réussir sur le marché du travail (théorie du signal).

#### *Document 4 : Le recours à l'enseignement privé*

Le document 4, issu d'une étude de François Héran, sur le recours à l'enseignement privé en fonction de la catégorie socio-professionnelle du père, permet d'étudier les stratégies scolaires en fonction de la classe sociale.

Il était intéressant de mobiliser les concepts bourdieusiens de capital économique, de capital culturel et de structure du capital pour interpréter ce document.

Deux remarques peuvent être formulées sur l'utilisation conjointe, très fréquente, des documents 4 et 5 :

- Pris ensemble ou indépendamment, ces deux documents faisaient souvent l'objet d'un contresens. Un taux de fréquentation plus important a été lu comme un intérêt plus grand pour la scolarité et le devenir de l'enfant, comme une « attention [de parents regroupés dans certaines CSP] à la nécessité accrue de réussir à l'école », un investissement plus important des parents, etc. Certaines copies ont introduit de riches éléments de discussion des autres formes éventuelles d'investissement scolaire en fonction des CSP. Rappelons que l'imputation à l'enseignement privé et aux cours particuliers d'un effet positif sur les résultats scolaires est non seulement un postulat très fort mais de surcroît contradictoire avec les quelques résultats disponibles sur la question.
- Les deux documents présentaient des données synchroniques, mais ont fréquemment été interprétés en termes dynamiques.

#### *Document 5 : Le recours aux cours particuliers payants*

Le document 5 permet de questionner les investissements scolaires différenciés des familles à travers l'analyse du recours aux cours supplémentaires suivant la catégorie socio-professionnelle et le niveau scolaire perçu par les parents. Il permet aux candidats de construire une réflexion sur les investissements et attentes éducatives différenciés des familles tout en analysant la question des coûts de l'éducation.

#### *Document 6 : Carte scolaire et prix de l'immobilier*

Le document 6 introduit le lien entre l'éducation et le marché de l'immobilier. Le document présente trois mesures de l'effet de la qualité d'un collège sur les prix de l'immobilier, une régression naïve, une régression prenant en compte la composition socio-économique du quartier et une approche par régression sur discontinuité. La différence entre la première et la

seconde régression montre que l'essentiel du différentiel de prix entre les quartiers avec des bons collèges et les quartiers avec des mauvais collèges peut s'expliquer par une différence dans la composition socio-économique des quartiers. Néanmoins, il subsiste un effet lié à la qualité du collège. Cet effet montre ce que les ménages sont prêts à payer pour être dans un bon collège. Il met en avant des stratégies individuelles pour choisir le collège à travers le choix immobilier. On pouvait alors faire le lien avec le document 1 et montrer que le fait que le marché scolaire soit « officieux » a des répercussions sur d'autres marchés comme celui de l'immobilier.

### **Rédaction**

Le jury recommande aux candidats d'éviter d'utiliser des acronymes, même si ceux-ci sont couramment utilisés dans certaines disciplines. Il est préférable de parler de « concurrence pure et parfaite » que de « CPP ».

### *Orthographe et grammaire*

On rappelle aux candidats que public s'accorde en genre et en nombre avec le nom commun qu'il qualifie. Le jury déplore le nombre de « services publiques » qu'il a pu rencontrer. De manière générale, il est nécessaire de relire avec soin sa copie.